Le président. — Il est indéniable qu'en publiant votre brochure, vous avez révélé des faits que vous ne connaissez qu'en vertu de votre situation administrative. Cela constitue la violation du secret professionnel pour lequel on vous poursuit.

Me Chenu. — M. Dupas pourrait expliquer que s'il a publié son livre, c'est que M. Ribot lui avait fait défense de répondre aux interrogations de la commission d'enquête parlementaire.

M. Dupas. — Mon livre est effectivement dédié aux membres de la commission d'enquête. Ne pouvant leur répondre de vive voix j'ai écrit mon volume.

Le président. — Nous allons examiner maintenant le second chef de la prévention à votre endroit et à l'endroit de M. Royère : recel de malfaiteur.

En fait, dès son arrivée au ministère, le 13 janvier 1893, M. Ribot avait énergiquement déclaré qu'il voulait faire arrêter Arton. Quel jour avez-vous été chargé de l'affaire Arton ? — R. Le 17 janvier.

D. M. Soinoury ne vous a-t-il pas dit que cette fois on était décidé à arrêter Arton ? — R. Non. (Mouvement.) C'est le 17 janvier que j'ai vu M. Georges Royère, je lui ai demandé si un individu résidant en Roumanie pouvait y être en sûreté au point de vue de l'extradition.

Le président. — C'est quatre jours avant. M. Soinoury vous dira au sujet de la démarche qu'il n'y a rien de vrai dans vos dires et que pareille demande eut été ridicule. C'est au reçu d'une dépêche envoyée par Royere à Budapest, à la suite de votre visite, qu'Arton a pris la fuite.

M. Dupas détaille les recherches faites par lui pour trouver les dépêches échangées entre Arton et Royère sous des noms supposés. Il continue ainsi :

J'ai remis à M. Soinoury une dépêche écrite moitié en anglais, moitié en langage conventionnel. Ma mission peut se résumer en ceci : On me demandait, non point d'arrêter Arton, mais de former contre lui un semblant d'enquête ; on désirait avoir un dossier à montrer.

De longues explications se poursuivent entre le président et Dupas au sujet de la dépêche dont nous avons parlé déjà, dépêche ainsi conçue : « Kurschener. 6 pastgasse, Budapest. — Above calcium actualise. Recevrez lettres Algebra poste restante ».

M. Dupas ayant donné de la dépêche cette traduction : « Quittez immédiatement Budapest », le président en tire cette grave induction à l'endroit de l'inculpé :

1° Que cette dépêche a été envoyée par Royère à Arton à l'issue de sa visite du 13 janvier ; 2° qu'il était si bien au courant des conventions qu'il a pu traduire de suite la dépêche cryptographique.

M. Dupas nie qu'on puisse tirer des faits de ces conséquences.

Le président. — Vous allez à Budapest et n'y trouvant plus Arton, qui était en sûreté par suite de vos avertissements, vous vous mettez d'accord avec l'agent Soudais qui marchait avec vous et vous vous rendez à Jassy. Là encore, toutefois, vous ne vous mettrez en route qu'après avoir fait prévenir Arton de votre décision par un télégramme signé : Roillé que Royère sans doute avait expédié.

M. Dupas. — Tout cela est aussi inexact qu'incroyable.

Le président. — Ne trouvant pas Arton à Jassy, vous êtes retourné à Budapest et pour cette raison que l'amie d'Arton, Mlle Miers, était à Nuremberg, vous vous êtes rendu dans cette ville. — R. Oui.

Le président à l'inculpé. — Avant votre arrivée, Arton s'était esquivé encore, se dirigeant vers Prague. La prévention relève encore qu'en tout ceci Arton a été prévenu par vous non par Royère.

Le 5 février, Arton rentrait à Londres où il avait pour longtemps asile et sécurité. Pendant plus de six semaines, vous aviez longuement et fréquemment correspondu avec M. Soinoury, avec M. Decrais et plusieurs autres fonctionnaires : vous les trompiez.

M. Dupas. — Mais non, je répondais à la demande pressante qui m'avait été faite de constituer un dossier. De plus, en cas d'arrestation d'Arton, il y avait urgence à lui demander de ne jamais faire allusion à l'entrevue de Venise.

Le président. — Vous n'avez jamais mis en doute que Soudais recherchât sincèrement Arton. — R. Je ne savais ce dont il était chargé.

Le président. — Je suis contraint de rappeler ici contre vous une lettre concernant Soudais et que vous avez livrée au *Figaro*.

Le président donne lecture de cette lettre :

La prévention dit que vous avez publié cette lettre que Soudais, du reste, n'a jamais reçue.

M. Dupas. — Je n'ai jamais détourné aucun document. Si j'ai eu la lettre, c'est que M. Soudais me l'a remise.

Le président. — Voilà énumérées toutes les charges qui pèsent sur vous. M. Soinoury a été très formel à votre égard.

M. Dupas. — Si M. Soinoury avouait les ordres qu'il m'a donnés, il serait contraint de s'asseoir à côté de moi. (Sensation prolongée.)

R. Avec des pièces à l'appui, je veux démontrer la correction de mon attitude.

L'audience est suspendue.

A la reprise, M. Royère est entendu.

INTERROGATOIRE DE M. ROYÈRE

Le Président. — Vous êtes inculpé du délit de recel de malfaiteur.

M. Royère, avocat conseil d'Arton. — Je ne pourrai rien dire ici, de ce qui concerne mon client, étant contraint au secret professionnel.

Le président. — C'est vous qui avez télégraphié à Arton, la dépêche citée plus haut : *Above, calcium* etc. — R. Oui.

D. Pouvez-vous nous la traduire ? — R. Non, mais je pourrais en faire connaître le sens général, ce que je n'ai pu faire précédemment. M. Arton ayant eu à communiquer la dépêche devant la cour du Banc de la Reine.

M. Royère fait allusion à son passage à Venise. Il soutient qu'ayant eu des raisons de douter un peu de la sincérité de M. Dupas, il avait adressé à Arton, le télégramme en question.

D'après M. Dupas, la dépêche adressée par moi à Arton, aurait signifié : Quittez immédiatement Budapest; vous écrirez Algèbre, poste restante. Cette traduction n'est pas tout à fait exacte.

Le président. Dupas a prétendu un moment qu'il vous avait vu, et que c'était vous qui lui aviez donné la traduction ci-dessus. — R. Ce n'est pas exact.

D. Tandis que Dupas et Soudais étaient alliés en Autriche, qu'aviez-vous été faire à Londres ? — R. Je suis allé voir le banquier Salberg, avec qui Arton était en relations d'affaires et qui m'appelait d'urgence. Ce que je sais d'Arton, au moment où Dupas et Soudais l'ont cherché inutilement en Autriche et en Allemagne, c'est que, voyant M. Bourgeois, ministre, s'engager à des poursuites contre lui, il prit peur et s'enfuit. (Mouvement d'attention.)

Le président. — La prévention estime qu'il y a eu concert entre vous et Dupas, pour le soustraire aux recherches de la police ; vous êtes accusés tous deux de l'avoir prévenu dans ce but. — R. C'est absolument inexact.

Le président, au milieu de l'attention générale, donne lecture d'une lettre écrite par Royère à Arton, lettre où il lui déconseille de venir à Londres.

M. Royère. — Dans ses lettres, Arton se disait enpuyé, de prendre toujours ses repas avec le chef de la police. (On rit.) C'est dans ces conditions, qu'Arton quitta Jassy, et, passant par Nuremberg, revint à Londres.

Le président. C'est vous qui avez envoyé, à Arton, la dépêche qui l'a fait partir de Jassy ? — R. C'est inexact; j'en donne cette preuve que la dépêche était écrite en anglais, *langue que je ne connaissais pas*, et qu'elle était signée d'un pseudonyme qui n'était pas le mien. Arton m'avait, en effet, affublé du nom « d'Afflictive » en présence, sans doute, des ennuis que je devais avoir. (Hilarité).

En fait, la dépêche a été envoyée, par M. Salberg, de Londres, qui est venu retrouver Arton à Nuremberg.

Le Président. — Un conciliabule devait avoir lieu en cette ville, entre Arton, Salberg et vous ? — R. Nuremberg n'avait pas été indiqué : on avait seulement parlé d'une ville d'Allemagne.

Le président. — Le ministère public soutiendra qu'il y a eu entente entre vous et Dupas, pour faire échapper Arton, et que, conséquemment, vous tombez vous le coup de la loi.

DÉPOSITION DE M. RIBOT

J'ai dû m'occuper de la recherche d'Arton, comme ministre des affaires étrangères d'abord, puis comme ministre de l'intérieur. Comme ministre des affaires étrangères, mon rôle se bornait, comme toujours en pareil cas à transmettre des renseignements à nos agents. Le dossier, qui est au ministère, prouve que je me suis acquitté exactement de ce rôle. C'est pendant que j'étais au quai d'Orsay qu'a eu lieu le voyage à Venise. M. Loubet avait confié à Dupas la mission de voir Arton, sans prendre mon avis. Si j'avais été consulté, j'aurais signalé les dangers, les inconvénients de cette démarche.

Dupas et Royère devaient être amenés, en effet, le jour où Arton serait arrêté, à parler de ces démarches. Le fait que Dupas et Royère se firent photographier, en compagnie d'Arton, à Venise, justifie cette opinion. Dupas devait être porté à se faire payer son silence, et, en effet, il l'a tenté. Ce n'est pas sur le refus qu'on a opposé à sa demande de nomination d'inspecteur général ou de percepteur, qu'il a publié son livre... Quand j'ai reçu, plus tard, le rapport adressé par Dupas, à la suite de sa mission, j'ai vu qu'il n'était pas chargé d'arrêter Arton. J'ai vu aussi une foule de conversations, sans intérêt.

Quand je suis arrivé à l'intérieur, ce rapport appartenant à mon prédécesseur, je l'ai remis à M. Soinoury, en ayant soin d'écrire que tout cela s'était passé alors que je n'étais pas Ministre de l'intérieur. M. Soinoury l'a gardé, pendant que je suis resté au ministère. Il l'a détruit ensuite. Si j'avais voulu le faire moi même, je n'aurais pas écrit cette mention.

Lors de ma prise de possession de l'intérieur, M. Loubet me déclara qu'Arton était à Bucarest ; il me parla des instructions qu'il avait données à M. Soinoury, pour Venise, et déclara qu'il le couvrait absolument. J'étais absolument résolu à faire arrêter Arton pour faire évanouir la légende qui représentait Arton comme détenteur du secret extraordinaire, on, pour qu'il parlât, s'il avait quelque chose à dire après après son arrestation.

Je fis connaître à M. Soinoury mes intentions. Il me fit observer que l'arrestation présenterait des difficultés; ce qui était vrai, à raison de l'extradition, car il n'y avait pas de traité d'extradition avec la Roumanie. M. de Coutouly avait été consulté par dépêche, et autorisé à négocier d'urgence un traité d'extradition, avant le 16 février. Je puis vous dire qu'avant cette date (je crois que c'est le 13) je me suis occupé d'arriver à l'arrestation d'Arton.

Voilà ce que je puis dire pour Bucarest. M. de Coutouly répondit que le gouvernement roumain consentait à l'extradition, à titre de réciprocité, mais qu'Arton était déguisé, et qu'il serait bon d'envoyer un agent. M. Soinoury proposa Dupas. Je fis des objections, à raison du rôle qu'il avait joué à Venise. Il me répondit qu'il avait pleine confiance en lui. Enfin, d'accord avec M. Lozé, il fut décidé que l'inspecteur Soudais lui serait adjoint.

M. Ribot déclare que les dépêches de Dupas, très développées, permettaient de croire d'abord qu'il s'acquittait avec zèle de sa mission. Mais, ajoute-t-il, je conçus par la suite des doutes. Je fis part à M. Soinoury de ces doutes. Il me répondit que Dupas mettrait son amour-propre à arrêter Arton, qu'il était difficile de mettre fin à sa mission. Cependant, le 9 février, je fis rappeler Dupas. J'ai connu depuis, à l'instruction, la lettre de M. Herpin. M. Soinoury a reconnu qu'elle lui avait été communiquée par Dupas, et que, s'il n'en avait pas parlé, c'est qu'il avait cru inutile de raconter cet incident. Quand nous avons appris qu'Arton paraissait s'être réfugié à Londres, j'ai fait venir M. Goron, et je lui ai donné les instructions les plus nettes, en vue de son arrestation.

En somme, je puis affirmer que la volonté du gouvernement, à la tête duquel j'étais, était qu'Arton fût arrêté. S'il y a eu trahison, c'est à la justice à le dire. Je n'ai pas autorisé Dupas à déposer, avant la commission d'enquête, parce que je ne pouvais (M. Loubet ne consentant pas à cette déposition), passer outre et dégager Dupas du secret professionnel. Si j'ai saisi la justice de la violation de ce secret, c'est parce qu'il était indispensable, après ce qui avait été dit par Arton, à Londres, devant la cour de justice, de montrer que le gouvernement français n'avait point, comme on l'affirmait, informé Arton, pour par jour, pour éviter sa capture. S'il y a eu trahison, je le répète, c'est à la justice de le dire.

M. Ribot affirme que M. Soinoury ne l'a jamais — et il le regrette ajoute-t-il — informé de la mission donnée par M. Loubet à Dupas.

M. Soinoury s'est trompé sur deux points très importants : il est obligé de reconnaître, aujourd'hui, que, dès avant le 16 janvier, je l'ai invité à venir, et que nous avons causé, au sujet d'Arton ; il est obligé de reconnaître aussi que je l'ai envoyé, dès le 14, au ministère des affaires étrangères. La mémoire l'a mal servi, plus d'une fois. C'est ainsi qu'il avait dit, à l'instruction, qu'il était absolument certain de n'avoir pu indiquer Bucarest comme le lieu de refuge d'Arton, alors qu'il était, disait-il, à Budapest. Quand j'ai pris l'intérieur, c'était bien à Bucarest qu'était Arton. Cela résulte de la déposition même de M. Loubet.

Me Chenu. M. Dupas a-t-il été l'objet d'un blame ? — R. Non ; je me suis borné à le rappeler, malgré l'avis de M. Soinoury. A ce moment, je n'avais pas la preuve du rôle joué par Dupas, et je devais prendre en considération cette circonstance que son directeur le représentait comme un excellent serviteur. Mes soupçons n'ont été confirmés que par la brochure, et aussi par l'intimité existant entre Royère et Dupas.

M. Ribot s'explique ensuite sur les dépêches envoyées à Venise par M. Soinoury.

Au sujet de ces dépêches, j'ai reproché à M. Soinoury de ne pas m'avoir dit toute la vérité ; il s'est excusé en disant qu'il ne connaissait que M. Loubet. M. Loubet l'a couvert, sans cela j'aurais pris des mesures contre M. Soinoury, si l'on m'avait dit la vérité, j'en aurais référé au conseil des ministres.

A ce moment, je dois l'avouer, la situation était bien embarrassante. Si on avait arrêté Arton, l'Italie aurait dit qu'on l'avait amené d'Allemagne sur son territoire ; la posture du gouvernement français eût été peu digne, étant donnés les procédés employés.

J'affirme n'avoir pas connu l'entrevue de Venise; M. Loubet, qui a reconnu, sur ce point, avoir toute la responsabilité, des faits, à dégagé le gouvernement et le président du conseil. S'il y a eu une crise ministérielle deux jours après, c'est que j'ai eu peut-être des raisons de le faire.

Me Chenu. M. Soinoury a-t-il communiqué à M. Ribot une dépêche ainsi conçue : « Suis avec ami, choses importantes. » — M. Ribot. Non, ni d'autres.

M. le Président (à Me Chenu). — M. Soinoury a été très *affirmatif* sur ce point. (Mouvement.)

Dès ce moment, ainsi qu'on va le voir, le procès de M. Ribot, plus que celui de Dupas et de Royère, va se poursuivre de façon fort grave.

M. Ribot, (très embarrassé.) — Je n'ai pas eu connaissance des faits de l'instruction. Je fais remarquer que la mémoire de M. Soinoury n'est pas toujours très sûre. (Mouvement.)

Me Chenu. — M. Soinoury n'a-t-il pas dit à M. Ribot : « Je suis un instrument entre vos mains ? » Et M. Ribot n'a-t-il pas ajouté : « Mais un témoin intelligent dont je serais heureux d'avoir l'avis ? » — M. Ribot. Je ne me rappelle pas. (Marque d'étonnement).

M. Ribot déclare avoir trouvé, en feuilletant le dossier du ministère, une pièce établissant qu'il aurait donné un ordre à M. Soinoury contre Arton, le 13 janvier.

La défense s'étonne que M. Ribot ait eu cette communication, et que la pièce soit jetée seulement aujourd'hui au dossier.

M. Ribot. — J'avais le droit de voir un dossier constitué sous mon administration. M. Soinoury s'est trompé quand il a dit qu'il n'avait pas reçu d'ordre avant le 16 ou le 17. C'est un oubli momentané: il ne me souvient pas que devant le juge d'instruction, il a dit qu'il aurait arrêté Arton, s'il était à Bucharest.

M. Soinoury a maintenu, à l'instruction, la date du 16 ou du 17, pour les instructions données par M. Ribot.

Tout ce colloque provoque une vive impression sur tout l'auditoire.

DÉPOSITION DE M. SOINOURY

M. Soinoury succède à la barre à M. Ribot. Il va faire une déposition de la plus grande importance qui contredit M. Ribot sur tous les points. Tout d'abord, il déclare que c'est le 16 ou le 17 janvier que M. Ribot lui a donné des ordres formels au sujet d'Arton.

M. Ribot, qui est venu s'asseoir sur le siège du greffier, répond à ces dires, par des marques de dénégation.

Les défenseurs s'en plaignent, et s'écrient : « Il est fâcheux que M. Ribot se soit assis à semblable place. »

M. Ribot la quitte, et s'assied ailleurs.

M. Soinoury fait alors la curieuse déclaration que voici sur les rapports entre la Préfecture de police et la Sûreté générale :

« Nous tenions, dit-il, à ce que l'honneur de la capture d'Arton, ne revînt pas à la préfecture de police. Je dis à M. Ribot, à ce sujet de vouloir bien adjoindre Dupas à Soudais, car, mieux que personne, il était au courant de l'affaire. (Mouvement d'attention.)

D. Avez-vous donné des ordres à Dupas, entre le 16 et le 17 ? — R. Non.

D. Dupas dit que vous l'avez envoyé chez Royère? — R. Dupas a pu faire des recherches sans me prévenir.

D. Même chez Royère ? — R. Qui ? en ce qui concerne Dupas, j'ai déclaré qu'il n'était point placé sous les ordres de Soudais, qu'il pouvait même avoir une action prépondérante. Il me dit, qu'ayant connu Arton, il ne voudrait pas l'arrêter de lui-même. Soit, lui répondis-je, vous vous écarterez quand Soudais l'arrêtera.

Le président à Soinoury. — Avez-vous communiqué à vos supérieurs, les télégrammes de Venise envoyés les 30 et 31 décembre 1892, un de Dupas entre autres, disant : « Suis avec Arton, Venise.

M. Soinoury. — C'est en rentrant de l'Elysée, le 1er janvier, que j'ai reçu l'un et l'autre. Le ministre de l'intérieur n'était pas là, c'est à M. Develle remplaçant le ministre de l'intérieur absent, que je fis part du télégramme reçu.

Le président. — Que vous a répondu M. Develle ?

M. Soinoury. — Je ne pourrais le dire ; peut être, M. Develle ne me répondit-il pas.

M. le président. — Avez-vous vu M. Ribot ? A quelle date ? — R. Le 2, au matin, j'ai vu M. Loubet, qui m'a chargé d'aller voir le ministre des affaires étrangères, président du conseil, et de lui communiquer des dépêches : ce que je fis.

Me Chenu. Que vous a-t-il dit ? — R. Rien ; il en a pris connaissance.

INCIDENT

Me Chenu. M. Soinoury a-t-il reçu, le 1er ou le 2 janvier, l'ordre d'arrêter Arton, soit de M. Develle, soit de M. Loubet, soit de M. Ribot ? — M. Soinoury (d'une voix très ferme). Non ! (Sensation profonde et prolongée.)

M. le Président. M. Soinoury, vous êtes en contradiction avec M. Ribot ? — M. Ribot. Sa déclaration est d'autant plus inexacte que M. Loubet n'était pas à Paris, le 2 janvier.

M. Soinoury. — Toutes les déductions, tirées des faits par M. Ribot, sont inexactes. Il prouve que je n'avais pas d'instructions ; mais il ne prouve pas que le ministère m'en avait donné. (Vive Sensation.)

M. Ribot. — J'avais dit à M. Soinoury, d'arrêter Arton à tout prix.

Regardant l'ancien directeur de la sûreté générale, M. Ribot ajoute : « C'était vous qui deviez envoyer un télégramme pour prescrire l'arrestation.

M. Soinoury (d'une voix ferme, d'un air énergique). — C'était à vous de le faire. (Vive agitation).

M. Ribot est de plus en plus agité, troublé; il ne sait quelle contenance avoir; il évite les regards de l'auditoire et des juges.

M. Ribot. — M. Develle était, le 2 janvier, au ministère de l'intérieur. Il m'a dit que M. Soinoury l'avait consulté, mais qu'il lui avait dit aussi que les conditions, dans lesquelles on recherchait Arton, ne permettaient pas son arrestation.

M. Soinoury. — Je persiste à déclarer que je n'ai pas reçu l'ordre d'arrestation. (Mouvement.) Je n'ai reçu des ordres ni de M. Develle, ni de M. Loubet, et pas davantage de M. Ribot. (Nouvelle sensation prolongée.)

M. Ribot (de plus en plus décontenancé) dit : M. Soinoury connaît l'incident qui s'est produit entre M. Loubet et moi: il sait quel silence j'ai promis, quelle responsabilité M. Loubet a prise (mouvement), et pourquoi j'ai provoqué la décision du ministère.

M. Soinoury. — J'ai dit ce que je savais, je dois ajouter que la mission, donnée par moi à Dupas, était de connaître les secrets possédés par Arton, et de s'efforcer de les obtenir. Je ne pouvais donc garder pour moi un télégramme me disant : « Je suis avec Arton. »

» J'ai pris pas mal de responsabilités en ma vie, mais je ne pouvais accepter celle-là. Le gouvernement devait être prévenu; c'est lui qui devait ouvrir ou fermer la *main sur Arton*.

M. Ribot. M. Soinoury n'a-t-il demandé de faire arrêter Arton ? — M. Soinoury. Non ; mais ce n'était pas à moi à le demander ; mais à M. Ribot. (Rire général.)

Me Desjardins, défenseur de M. Royère. Ne pouvait-on facilement arrêter Arton ? — R. Oui ; mais par voie diplomatique.

M. Ribot (avec amertume). — J'ai eu tort d'avoir eu confiance en M. Soinoury, qui me disait être sûr de Dupas.

Avant de laisser partir M. Soinoury, le ministère public demande qu'il soit au moins établi que, le 13 janvier, M. Ribot lui avait parlé d'Arton.

M. Soinoury. — Il en a parlé ; mais ce n'est que le 15 ou le 17, qu'il a donné ses instructions.

Tout le procès réside vraiment dans les déclarations capitales que M. Soinoury vient de faire. Comme on l'a vu, il met en cause MM. Loubet et Ribot, de la façon la plus précise et la plus grave.

DÉPOSITION DE M. SOUDAIS

L'agent de la sûreté raconte, avec infiniment d'humeur, la chasse faite à Arton : toutes les fois que nous pensions le rattraper dans une ville, on nous répondait : « Vous venez pour Arton ? Il est parti. »

Impossible de rendre l'aspect de la salle pendant le récit de M. Soudais ; les rires éclatant sans discontinuer.

Sans désemparer, continue le témoin, nous courons d'une ville à l'autre et nous y subissons la même déconvenue.

Après avoir suivi Arton de capitale en capitale, nous finîmes par le perdre entre Magdebourg et Hanovre.

M. Soudais ne croit pas que Dupas ait jamais entravé ses démarches.

LA DÉPOSITION D'ARTON

Très reposé, le visage coloré et intelligent, Arton, fort maître de lui, s'avance, et, sur l'invitation du président, prête serment.

M. le président. — Voulez-vous dire au tribunal ce que vous savez sur Dupas et Royère.

Arton. — J'ai refusé de répondre à M. Espinas, je vais dire pourquoi :

M. Royère était accusé alors d'avoir corrompu M. Dupas, pour ne pas m'arrêter (Mouvement). Je ne pouvais donc pas parler, car, moi, j'étais couvert par les termes de mon extradition; M. Royère ne l'était pas. Aujourd'hui il ne s'agit plus que de violation de secret professionnel. Ce n'est plus la même chose.

J'ai entendu parler de M. Dupas en 1892, pour la première fois ; il se présenta à Londres sous le nom de Lemoine, à mon correspondant ; il se donnait comme un ami de Leguay. Je répondis qu'on l'abouchât avec Royère.

Il se fit alors connaître à Royère sous son vrai nom, et déclara qu'il voulait avoir une entrevue avec moi. J'acceptai en principe. (Mouvement d'attention).

Je reçus une lettre de M. Royère, puis une dépêche, m'assurant que les garanties que je demandais, étaient accordées.

J'allai donc à Venise, M. Dupas me vit, me parla de l'ennui du gouvernement à propos de affaires du Panama (sensation) ; il ajouta qu'il désirait avoir des renseignements. Je lui répondis que je ne pouvais faire une pareille communication qu'au ministre lui-même.

M. Dupas dit alors : « Il n'y aurait qu'un moyen : vous viendrez à la frontière, vous resterez chez moi; le ministre viendra ; vous causerez; et je vous reconduirai à la frontière. » Je répondis oui, quand M. Royère sera certain qu'il n'y a aucun danger.

M. Dupas partit, et moi, avec Royère, j'allais passer la journée à Florence, convaincu que j'avais acquis une certaine sécurité, tout au moins, grâce à cette démarche.

Je rentrai ensuite à Budapest, où était le centre de mes affaires. Là, je reçus, le 4 janvier, une dépêche de Royère ainsi conçue : « Dupas dit négociations en bonne voie ; espère ; Loubet consent vous voir ; vois Ribot demain. »

Le même jour, 6 janvier, M. Royère m'écrivait : « J'ai vu Dupas qui a eu une première entrevue avec Loubet, il verra Ribot demain, et pense qu'il y consentira à se mettre en relations avec moi. On y arrivera, mais ils sont très ennuyés d'y être obligés, et blâment fortement Dupas, de ne pas s'être présenté seul. (Mouvement.

Le lendemain, je reçus ce télégramme : « Avez-vous » reçu lettre de Gênes ? Négociations suspendues. Deuil » de famille. »

La lettre de Gênes était sans intérêt dans l'affaire; elle se référait à des propositions de M. Andrieux, qui faisait, en ce moment, concurrence au gouvernement. (Rires).

Enfin, je reçus une nouvelle dépêche à Budapest, où M. Royère me disait : « *Nous obtiendrons probablement* correctionnelle et but ».

D. Que vous disait la dépêche du 13 janvier ? — R. Elle me disait de partir de suite pour Bucharest, où je recevrais une dépêche. (On sait que cette dépêche était chiffrée.) J'étais parti de Bucharest pour Jersey pour correspondre avec mon représentant de Londres. Je partis de Jersey précipitamment, sur une dépêche sans doute.

D. Qui, de Londres, vous avait envoyé cette dépêche, chiffrée aussi; que signifie-t-elle ? — R. Je n'ai pas mon code ici ; il faut que je réfléchisse : mais bien qu'elle soit signée Rouale, que la prévention croit être Raoul, je puis affirmer qu'elle est de mon correspondant. D'ailleurs, il y a des mots anglais, et M. Royère ne connaît pas l'anglais. C'est évidemment sur cette dépêche que je suis parti pour Nuremberg, où j'ai trouvé Salberg. A partir de ce moment, je n'ai plus été prévenu par dépêche.

D. Aucun agent à votre recherche, ne vous a prévenu ? — R. Non.

D. Devant la cour du Banc de la Reine, ne l'avez-vous pas dit ? — R. Non, je n'ai pas parlé en ce sens, mais j'ai dit que j'étais au courant, et, en effet, l'agent Reuter donnait l'itinéraire des agents.

Je crois que ces messieurs avaient véritablement l'ordre de m'arrêter. Mais, comme mon arrestation devait donner lieu à un procès d'extradition, j'ai cru que Dupas se précipiterait alors vers moi, en me disant : « Au nom de Dieu, ne dites rien, tout s'arrangera. »

D. Le nouveau ministère ne vous a pas donné d'inquiétude ? — R. Pourquoi voulez-vous que ce ministère nouveau m'ait donné des inquiétudes ? (Rires)

De Nuremberg, Salberg est rentré à Londres par la voie de Cologne, et moi par Prague, Magdebourg et Hanovre.

Je suis convaincu que les agents qui étaient chargés de m'arrêter, ont fait leur devoir. Cependant, il y a quelque chose qui était de nature à me faire douter du sérieux des poursuites: c'est que j'ai pu passer trois années à Londres sans être inquiété.

Du reste, mon correspondant, que je voyais fréquemment, me disait : « Il y a, en face de mon magasin, des chambres à louer; il n'y aurait qu'à en prendre une pendant quelques jours, et à vous surveiller. On vous arrêterait vite; donc on ne sait pas.

Arton, avant de se retirer, déclare qu'il est prêt à déposer les lettres et télégrammes, dont il vient de donner le sens au tribunal (Mouvement.)

Me Desjardins. — Il a été entendu qu'on me les rendra, car c'est ma propriété : je les ai fait venir de Londres.

Après discussion sur ce point, il est entendu qu'il en sera fait une copie qui restera entre les mains du tribunal, et Arton se retire, au milieu d'un vif mouvement de curiosité.

LES DERNIERS TÉMOINS

L'audience se termine, par l'audition des derniers témoins.

Le receveur des télégrammes de la Bourse s'explique sur les dépêches qui ont passé entre ses mains. M. Royère, frère de l'inculpé, donne quelques renseignements sur les visites de Dupas, qu'il a reçues.

M. Goron, ancien chef de la sûreté, est enfin appelé à rapporter de quelle façon il avait donné des instructions à l'agent Soudais.

En homme prudent, M. Goron répond : « Dans une affaire, où il s'agit de secret professionnel, je ne sais pas si je suis autorisé à prendre la parole. »

Comme M. Goron rit en disant cela, la salle toute entière fait chorus avec lui. Les magistrats et les avocats rassurent M. Goron, et comme ils lui rappellent que son ancien chef, M. Ribot a parlé, et le couvre par conséquent, le témoin consent à s'expliquer.

En ce qui concerne l'agent Herbin, il fait, entre autres, cette importante déclaration : « J'ai dit à Herbin d'écrire à Soudais qu'on n'avait pas besoin de lui, qu'il restât, et que, s'il le fallait, on saurait bien le retrouver.

» A mon avis, il valait mieux le maintenir en Allemagne pour éviter d'avoir à y réenvoyer quelqu'un.

Voici la lettre adressée par Herbin à Soudais :

« Cher monsieur, cantonnez-vous dans un endroit, afin que les lettres et les télégrammes puissent vous parvenir — car il y en a plusieurs qui ont été égarés.

» Dans vos communications à venir, Arton s'appellera Smith, au lieu de Dubus, et vous devrez prendre le pseudonyme de Jacobi.

» Racontez, dans vos rapports, des histoires de brigands, c'est tout ce qu'on vous demande. (Cela entre nous). Il y a une affaire politique là-dessous. » Signé Henri. »

M. Goron continue sa déposition, et, en passant, fait cet aveu qui soulève l'hilarité générale : « A la préfecture de police, nous n'avons jamais eu de signalement exact. »

L'agent Herbin, entendu à son tour, déclare qu'il écrivit la lettre ci dessus parce que Soudais lui avait lui-même écrit que la partie était perdue.

L'audition des témoins est épuisée. L'audience est renvoyée à demain midi, pour le réquisitoire et les plaidoiries.

A la sortie, les incidents mouvementés, les révélations si graves produits aux débats, sont l'objet de toutes le conversations.

Demain, Me Demange, avocat d'Arton, remettra à Me Chenu et Desjardins la copie des pièces, lettres, télégrammes, etc., etc., annoncés par Arton, dans sa déposition. Il est probable que c'est Me Desjardins qui donnera lecture de ces documents, au cours de sa plaidoirie.

LA SITUATION DE LA SOIERIE

Le *Moniteur du tissage mécanique des soieries* expose ainsi la situation de la fabrication au 15 mars :

Les usines de tissage mécanique traversent sans encombre la morte-saison, et, à part quelques retards partiels dans le renouvellement des ordres en façonnés en tous genres et en imprimés sur chaîne, rien ne semble devoir enrayer l'essor de la fabrication.

Le pongée uni chaîne grège tramé schappe se montre de plus en plus résolu à détenir, pour longtemps, la faveur de la demande et fait naître sans cesse de nouveaux ordres en pongée lyonnais et surtout en pongée failletine de contexture plus serrée.

Le batavia chaîne grège tramé schappe a gagné du terrain au tissage depuis le mois dernier, et ce progrès se manifeste encore au profit de la qualité forte destinée à remplacer le surah cuit.

Le pongée uni tout soie garde une attitude des plus modestes, et, dans la largeur de 80 centimètres, se hasarde à peine sur quelque métiers.

La doublure teinte en pièce chaîne grège tramé coton fournit aux usines mécaniques une alimentation dont l'abondance devient excessive, et ce n'est que très difficilement que les ordres nouveaux en sergé, polonaise et grandes armures y peuvent trouver place.

L'étoffe pour parapluie teinte en pièce paraît devoir entrer dans une phase un peu plus active, car la fabrication, depuis longtemps restreinte à l'austria de belle qualité, s'étend maintenant à tous les comptes de cette étoffe.

L'écharpe fond taffetas chaîne grège tramé schappe ou tramé coton provoque de nombreuses demandes sans parvenir à se procurer assez de métiers pour les satisfaire.

Le satin chaîne grège tramé coton n'est décidément pas près de retrouver son ancienne splendeur car les ordres en sa faveur se réduisent de plus en plus, pour se porter sur la polonaise.

La vente du china, de la *florentine et de la marceline* a repris une animation limitée, d'ailleurs, par la pauvreté des existences en placard et par la rareté des métiers disponibles pour ces genres d'étoffes dont les prix de façon ne répondent pas aux conditions actuelles du tissage.

La mousseline soie fait preuve d'une vitalité qui dépasse les prévisions ; sa vogue s'accuse chaque mois avec plus de force dans toutes les largeurs et, depuis quelques semaines, particulièrement en ruban mousseline dans les largeurs de 10 et de 15 centimètres.

Les autres articles à torsion, et parmi eux le crêpe lisse, se conduisent au tissage avec beaucoup de régularité et s'efforcent d'y disputer l'outillage à la mousseline, leur heureuse rivale, mieux dotée sous le rapport des prix de façon.

Le ruban uni à disposition chaîne grège tramé coton promet de faire une très forte saison et se répand sur un nombre de métiers qui va sans cesse en augmentant. Le ruban façonné continue à ne se tisser que dans de faibles proportions.

Le damas chaîne grège tramé schappe ou tramé coton reste encore sur tous ses métiers, et, peut-être, les ordres d'automne arriveront-ils assez tôt pour que la fabrication ne soit pas interrompue.

En façonnés teints en pièce, fond armure ou fond taffetas chaîne schappe tramé soie, il se donne quelques commissions, tandis que l'alpaga chaîne coton glacé tramé soie ou tramé tussah qui, le mois dernier, paraissait réunir toutes les chances d'une prompte réussite, ne répond pas aux espérances qu'il avait fait naître.

Sur le marché indien, les existences en étoffes du Levant sont épuisées, et il s'ensuit que la fabrique reçoit des propositions pour de grosses commissions dans ces articles, mais à des prix tellement réduits qu'il n'y a pas d'accord possible sur de pareilles bases. Il y aura, sans doute, bientôt, entre acheteurs et vendeurs, une transaction qui sera, du reste, facilitée par la hausse de valeur qui, depuis quelques jours, se manifeste au profit de la roupie. Le Maroc, la Tunisie et l'Algérie, pays favorisés de belles récoltes, communiquent une meilleure impulsion à la fabrication des tissus dorure fond gaze, dentelle, des satins unis et des damas à un et à deux lats. En ce qui concerne la Turquie, la Syrie et l'Asie-Mineure, les crédits ont été ruinés par les troubles d'Arménie, à tel point qu'il n'y a rien à tenter de ce côté, pour le moment.

Le damas cuir noir est toujours menacé d'un temps d'arrêt, mais se maintient encore au tissage.

Il en est de même pour le damas cuit couleur qui a presque abandonné les usines mécaniques pour se cantonner dans quelques ateliers à bras où il est représenté par de très gros comptes.

Le velours inaugure la nouvelle saison par de belles commissions en poil schappe uni, et surtout en articles nouveauté, rayé, ombré et façonné qui donnent beaucoup d'espoir.

Dans les usines mécaniques où l'on traite l'armure tout soie teinte flotte, les taffetas imprimés sur chaîne disparaissent momentanément, mais on constate une certaine reprise de la part du surah, du merveilleux et des pékins.

Les fortes pluies, qui ont persisté pendant quelques jours, auront, sans doute, pour effet de donner un peu d'élan à la vente de l'étoffe pour parapluie teinte en flotte qu'une longue sécheresse avait considérablement ralentie. La pénurie de métiers a entravé la reconstitution des stocks, en sorte que les commandes qui vont être transmises, ne pourront manquer de ranimer la fabrication.

On commence à livrer les commissions d'ombrelle nouveauté, avec garniture de mousseline, gaze, dentelle, etc., qui sont acceptées avec d'autant plus de facilité que l'ombrelle façonnée teinte en pièce n'a laissé, depuis la fin de la dernière saison, aucun stock dans les magasins.

Dans les établissements mécaniques affectés au satin chaîne cuit tramé coton, les articles spéciaux pour col, chaussure, gibus et corset, entretiennent leurs métiers régulièrement ; le satin rayé se tisse en très faible quantité ; la polonaise noire ne provoque qu'une médiocre demande, et l'on remarque l'introduction, de jour en jour plus marquée, des tissus en écru venant remplacer l'article satin cuit.

A Lyon, dans les ateliers de tissage à la main, beaucoup de métiers d'unis et de façonnés ont cessé de battre, en même temps que finissait la saison de printemps. Néanmoins, il y a lieu de croire que cette suspension de travail sera de courte durée, car il se remonte des métiers pour échantillons en très notable quantité. Les types d'étoffes qui motivent ces essais sont principalements les suivants : façonnés double chaîne, brochés Louis XV et Louis XVI fond taffetas, mexicaine Louis XVI poil pompadour, velours façonné fond